

## Personne-ressources :

- Daniel Deblois (conseiller syndical au Service d'appui aux mobilisations et à la vie régionale de la CSN – SAMVR).
- Luc Loignon (agent de bureau du SPECS-CSN);

## Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.....	1
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.....	1
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.....	2
4. Informations sur la négo et sur l'exercice de la grève.....	2
5. Préparation à une loi spéciale.....	4
6. FRS (Fonds de résistance syndicale du SPECS).....	5
7. Levée de l'assemblée.....	6

## 1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

### Résolution 202.1

« *Il est proposé de nommer Catherine Ladouceur à la présidence d'assemblée.* »

Julie Dionne propose et Jean-Thomas Courchesne appuie.

Adoptée à l'unanimité.

## 2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

### Résolution 202.2

« *Il est proposé d'accepter les six nouvelles et nouveaux membres qui suivent :*

- Myriam Chiasson (Psychologie);
- Claire Girard (Philosophie);
- Matthieu Paré (Techniques d'éducation spécialisée);
- Noémie Poulin (Chimie);
- Francis Roy (Psychologie);
- Maryse Verreault (Graphisme). »

Louis Desmeules propose et Amélie Gauthier appuie. Adoptée à l'unanimité.

### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

#### **Résolution 202.3**

« *Il est proposé d'adopter l'ordre du jour présenté.* »  
Dominique Dubuc propose et Josianne Fortin appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

### 4. Informations sur la négo et sur l'exercice de la grève.

**Julie Dionne présente les éléments de contexte de la négociation à la table centrale en diffusant une présentation numérique.**

**Questions et commentaires :**

Un membre se demande si la FAE (Fédération autonome de l'enseignement) a rejoint notre échelle salariale depuis que nous avons obtenu le rangement 23.

- L'exécutif répond que l'entente de la FAE ne donne pas le rangement 23 et qu'ils ne peuvent gagner plus que nous à expérience et scolarité égales. La structure salariale peut avoir un impact sur nous, surtout pour les plus bas échelons, et la FNEEQ travaille sur le dossier.

Un membre rappelle que le gouvernement avait eu l'intention de négocier l'an dernier et que la partie syndicale avait répondu que ce n'était pas le bon moment. Il se demande si la stratégie actuelle est la bonne.

- L'exécutif répond qu'il considère que c'est la bonne stratégie, que l'histoire démontre que le fait de reporter était la chose à faire l'an dernier étant donné le contexte.

**Mathieu Poulin-Lamarre présente un petit guide pratique de l'exercice de la grève.**

**Questions et commentaires :**

Un membre a cru comprendre qu'il y aurait possibilité d'être payé par notre employeur pour reprendre ces journées de travail.

- L'exécutif répond qu'une entente signée avec la Fédération des cégeps stipule que nos SPR sont complétés depuis janvier 2021. Par conséquent, les activités affectées par la grève ne sont pas compressibles. Si la direction ne paie pas la reprise, nous avons l'intention de déposer un grief pour se faire rembourser.

Une membre se demande ce qu'il en est pour les évaluations qui doivent se terminer aux Services adaptés alors que la grève commencera le 11 mai.

- L'exécutif répond que la direction va décréter 48 heures à l'avance que les examens sont reportés ou non.

Un membre se pose la question à savoir si un examen qui débuterait à 10h30 et se terminerait à 12h30 aurait lieu de manière écourté ou pas.

- L'exécutif répond que si la direction annule les examens, ils le seront tous et que le fait d'avoir utilisé deux jours de grève pour avoir un impact sur trois jours est une bonne façon d'avoir un impact sur le calendrier scolaire.

Une membre se demande ce qu'il adviendra si certain.es membres ne peuvent faire la grève en personne dans un cas où ils auraient leurs enfants en confinement à la maison pour cette même journée.

- L'exécutif répond qu'il y aura des activités de piquetage virtuel pour les gens qui ont des conditions de santé particulières.

Une membre se demande ce qu'il adviendra du jeudi après-midi si nous avions un examen de prévu et que le personnel de soutien est en grève cet après-midi-là; si nous pouvons également répondre à des MIOs en après-midi.

- L'exécutif répond qu'il est possible de poursuivre notre prestation de travail virtuellement, mais que la tenue ou non des cours sera annoncée par la direction.

Une membre s'inquiète au sujet des mesures sanitaires en situation de manifestation, du respect de la distanciation sociale de 2 mètres s'il y a des activités de prévues, tant qu'aucun cours n'est donné.

- L'exécutif répond que le syndicat prend au sérieux les mesures sanitaires et la sécurité pour assurer le respect des règles.

Un membre se demande si la grève pourrait être annulée avant d'avoir eu lieu.

- L'exécutif répond que la décision se passe au niveau national et non pas au niveau local et que nous verrons comment la FNEEQ entend gérer cette possibilité.

Une membre se demande si une rencontre avec un étudiant prévue le jeudi après-midi pourrait se faire en personne.

- L'exécutif répond que le présentiel est risqué étant donné la grève du personnel de soutien et leur protocole de grève à venir. Par contre, une rencontre virtuelle pourrait avoir lieu.

Une membre se demande pourquoi on aurait le droit de travailler jeudi après-midi si le personnel de soutien est en grève.

- L'exécutif répond que nous serons rémunérés jeudi après-midi et que de faire des tâches comme de l'encadrement, des suivis et de la correction est légal.

Un membre se demande si on pourra entrer dans les bâtiments pendant la grève. Pour les membres qui travaillent à temps partiel, sont-ils en grève seulement lorsqu'ils sont en cours ou en réunion dans leur horaire ?

- L'exécutif répond que sans raison urgente et essentielle, il ne sera pas autorisé d'avoir accès à nos bureaux. Si cela est particulier, l'exécutif invite les membres concernés à leur écrire. Pendant 48 heures, aucun acte professionnel ne devra se passer. Au sujet de la coupure de salaire, certaines personnes n'ont pas de salaire à certains moments, pendant lesquels elles ne seront pas coupées, mais elles ne doivent pas travailler pendant ces périodes, autrement elles seront considérées comme des briseurs de grève.

## **Les membres de l'exécutif font la présentation des comités :**

- Julie Dionne présente le comité des inscriptions. Le comité a besoin de recruter 4 personnes par quart de grève.
- Jean Fradette présente le comité de sécurité. Le comité a besoin de recruter 6 personnes par quart de grève. À l'heure actuelle, il manque 3 personnes pour le jeudi matin.
- Amélie Gauthier présente le comité des mesures sanitaires et premiers soins. Le comité cherche 6 personnes par quart de grève pour distribuer des masques, gérer la trousse de soins et le défibrillateur. Mercredi et jeudi, il manque 2 personnes par quart, dont 1 personne formée en premiers soins.
- Michael Labarre et Geneviève Charest présentent le comité de la nourriture. Le comité a besoin de 40 personnes pour aller chercher des vivres en cas de besoin. Puisque l'exécutif voulait avoir un aspect environnemental à l'événement, il est important que chaque membre apporte ses propres verres.
- Julie Dionne présente le comité musical. Si vous avez le goût de prendre en charge les listes de musique ou de faire de la musique, le comité vous invite à soumettre votre candidature.
- Julie Dionne présente le comité virtuel. Le comité invite les gens qui ont des conditions médicales à contacter l'exécutif pour faire des activités de piquetage virtuel.
- Noémie Darveau présente le comité de la photographie. L'exécutif a besoin de recruter des membres qui seraient intéressés à collaborer à la constitution d'un document-photos. Un membre suggère que toute personne puisse communiquer ses photos à l'exécutif pendant la grève. La présidente d'assemblée suggère qu'une adresse commune soit divulguée pour transmettre le matériel photo ou vidéo des membres.

## **5. Préparation à une loi spéciale.**

Dans le cas d'un décret ou d'une loi spéciale, le gouvernement pourrait forcer les membres à retourner au travail sous peine d'amendes salées. L'exécutif du SPECS-CSN suggère aux membres une proposition permettant d'avoir le droit d'en discuter éventuellement.

### **Questions et commentaires sur la recommandation de l'exécutif :**

Un membre ressent un malaise à mettre les gens de l'exécutif dans cette situation, car en cas de loi spéciale, on devra la suivre et il souhaite que l'exécutif la respecte.

Un membre indique que le SPECS-CSN serait appuyé par la FNEEQ et la CSN dans ce cas.

- L'exécutif répond que cela pourrait avoir des impacts et qu'il est à l'aise avec la proposition, mais que c'est à l'assemblée de déterminer si ce mandat est adopté ou pas. L'exécutif respectera la volonté de l'assemblée.

Un membre se demande si on connaît les conséquences de défier la loi spéciale.

- L'exécutif répond que généralement il s'agit de montants pour le syndicat, d'autres pour les officiers. Généralement les amendes sont de 10 000 \$ par officier et 50 000 \$ par syndicat, mais rien n'est coulé dans le béton, puisque la loi n'existe pas encore.

### **Résolution 202.4**

*« Il est proposé que l'assemblée générale du SPECS-CSN mandate l'exécutif pour lui présenter une analyse complète de la situation en cas de loi spéciale, et ce, peu importe les conditions imposées par la loi. »*

Steve McKay propose et Tarik Rahem appuie. La proposition est adoptée à la majorité.

## 6. FRS (Fonds de résistance syndicale du SPECS).

Michael Labarre, trésorier du SPECS-CSN, présente le FRS (Fonds de résistance syndicale du SPECS) et fait la distinction avec le FDP (Fonds de défense professionnelle) qui est le fonds de résistance de la CSN, effectif après le 3<sup>e</sup> jour de grève. L'exécutif propose une modification au FRS.

Un avis de motion annonçant la proposition de modification au FRS a fait partie de l'avis de convocation.

### Questions et commentaires :

Un membre se demande quel est le montant qui est présentement constitué dans le fonds FRS.

- L'exécutif répond qu'il y a environ 400 000 \$ dans le compte présentement et qu'à 100 000 \$ les prestations doivent arrêter.

Une membre se demande si elle peut compenser un rendez-vous médical en venant faire deux quarts de grève le même jour.

- L'exécutif répond que les prestations sont vraiment par jour et non par quart de grève. Un membre se demande si nous allons nous couper 2 ou 3 jours de salaire.
- L'exécutif répond que la coupe sera pour 2 jours de salaire.

Un membre se demande si l'adoption de cette proposition serait applicable seulement pour cette grève ou pour les suivantes également.

- L'exécutif répond qu'à défaut de changement elle deviendrait la nouvelle façon de procéder.

Une membre se demande s'il y a des heures précises pour les divers quarts de grève.

- L'exécutif répond qu'il y aura des quarts de travail de quatre heures, soit le matin de 7h30 à 11h30 et l'après midi de 11h30 à 15h30 avec une prise de présence à l'arrivée, mais pas au départ.

Un membre travaille à temps partiel le mardi et le mercredi et se demande s'il sera coupé pour une demi-journée de paie en plus de son 50 \$ du FRS ou pas.

- L'exécutif répond que cela dépend du pourcentage de tâche et l'invite à lui écrire.

Un membre se demande si les prestations du FRS seront à rembourser si on gagne le grief de remboursement salarial.

- L'exécutif répond que non.

Un membre se demande si le SPECS-CSN a fait le calcul du nombre de jours nécessaires que permet de payer le fonds du FRS.

- L'exécutif répond approximativement 17 jours.

### **Résolution 202.5**

« *Il est proposé que l'assemblée générale fasse la modification suivante à la politique du Fonds de résistance syndicale (FRS) du SPECS-CSN,*

*soit de remplacer « troisième jour » par « premier jour » dans le paragraphe suivant :*

#### **Gestion du fonds en cas de grève**

*Les membres admissibles recevront une indemnité de conflit de travail de 50 \$ par jour à partir du troisième jour de grève dans une même année d'engagement, en conservant un minimum de 100 000 \$ dans le fonds de résistance.*

*et que le paragraphe se lise :*

#### **Gestion du fonds en cas de grève**

*Les membres admissibles recevront une indemnité de conflit de travail de 50 \$ par jour à partir du premier jour de grève dans une même année d'engagement, en conservant un minimum de 100 000 \$ dans le fonds de résistance. »*

François Théoret propose et Tarik Rahem appuie.

La proposition est adoptée à la majorité.

## **7. Levée de l'assemblée.**

L'ordre du jour est épuisé, la présidente d'assemblée suggère la levée de l'assemblée.

Julie Dionne, présidente du SPECS, remercie les nombreux et nombreuses membres d'avoir assisté à cette assemblée et les encourage à demeurer proactifs pour la grève en se souvenant des revendications qui sont sur la table, notamment pour les précaires.

### **Résolution 202.6**

« *Il est proposé de lever l'assemblée. »*

Louis Desmeules propose et Jean-Luc Filion appuie.

Adoptée à l'unanimité.

La présidente d'assemblée déclare la levée de l'assemblée à 13h15.

---

Catherine Ladouceur, présidence d'assemblée

---

Julie Dionne, présidente

---

Noémie Darveau, secrétaire